ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Saumon* : Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
Rejet dans des tranchées d'épandage.
-> En cas de manque de place : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"

Bleu* : Terrain perméable en profondeur, pente nulle à moyenne.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé (étanche ou non) – Rejet dans puits d'infiltration
-> En cas de manque de place : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
-> Filière non prioritaire, à réaliser uniquement si la filière Saumon (traitement + tranchées d'épandage) n'est pas réalisable par manque de place

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans le guide des filières techniques ci-jointes.

Rouge* : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé étanche –Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans le guide des filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif du SME de la Région de Biol tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

Limite des sous bassins versants

7/21 — Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants

IS= 24/32 — Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Indice saturé — Rejet déconseillé
Indice presque saturé — Rejet tolérable
Indice non saturé — Rejet possible

Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol
Commune de CHATEAUVILAIN

****

Annexes sanitaires
Zonage de l'Assainissement
Volet: Eaux Usées

****

Zones d'assainissement collectif :
- Assainissement collectif existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.U. de transit
- Réseau E.U. refoulement
- Poste de relevage

Zones d'assainissement non collectif :
- Assainissement non collectif
- Fossé
- Réseau EP

Divers :
- Réseau hydrographique
- Zone humide (inventaire département)
- Zone humide (terrain)
- Projet de contour PLU (zones U et AU)
- Périmètre de protection de captage (PI, immédiat ; PR, rapproché; PE, éloigné)
- Etang

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du projet de PLU en date du 6 avril 2021.

Le Maire,
Daniel GAUDE

MAIRIE CHATEAUVILAIN 38300

Date: Décembre 2020
Echelle: 1/ 5 000
Fichier: AS EU_Châteauvilain.dwg
Dessin: S. BRUN
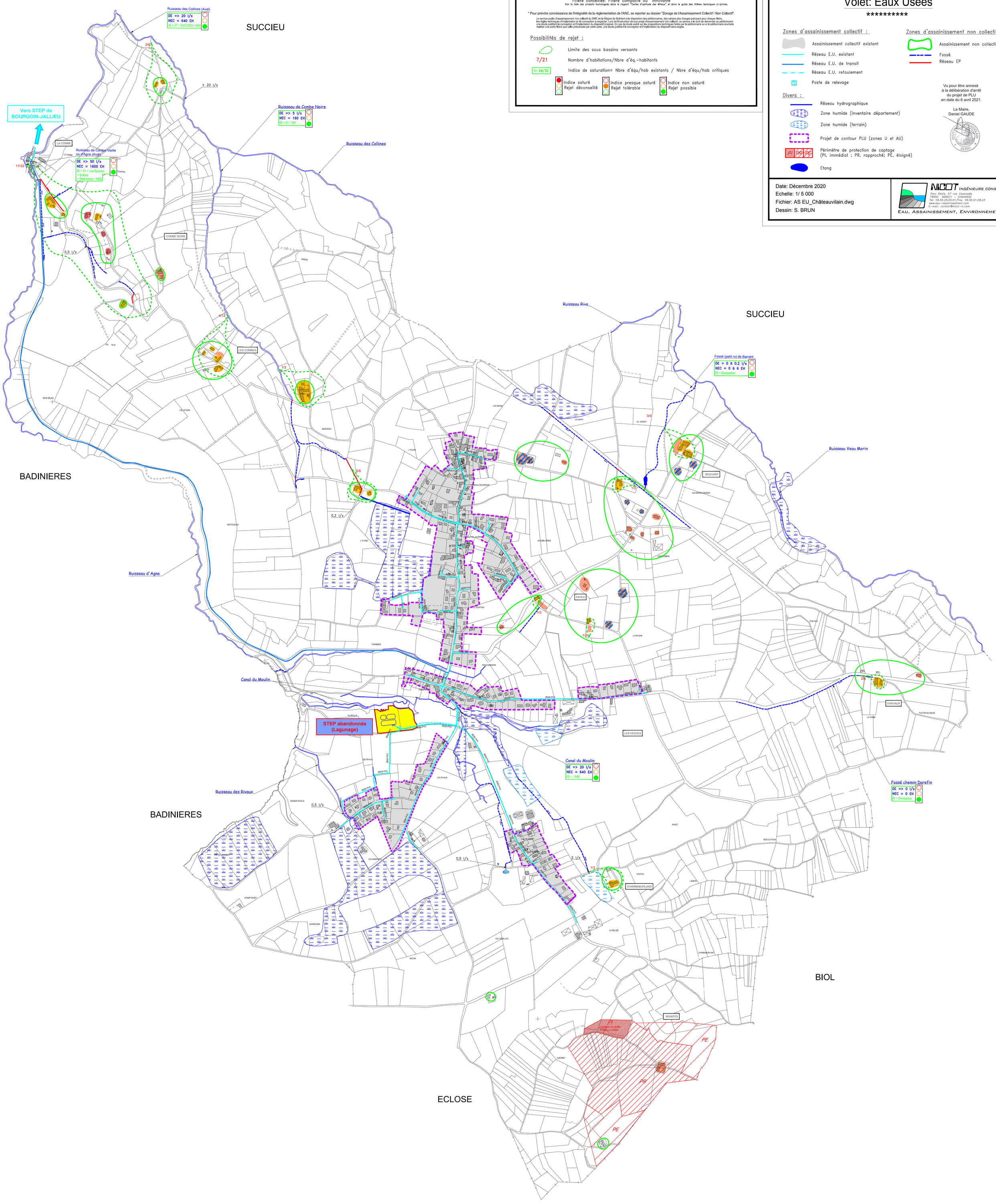
NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Alta'ïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tél: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT